

Projet de centrale solaire au sol sur l'ancien ISDND des Grandes Fougères

Contexte et justification du site

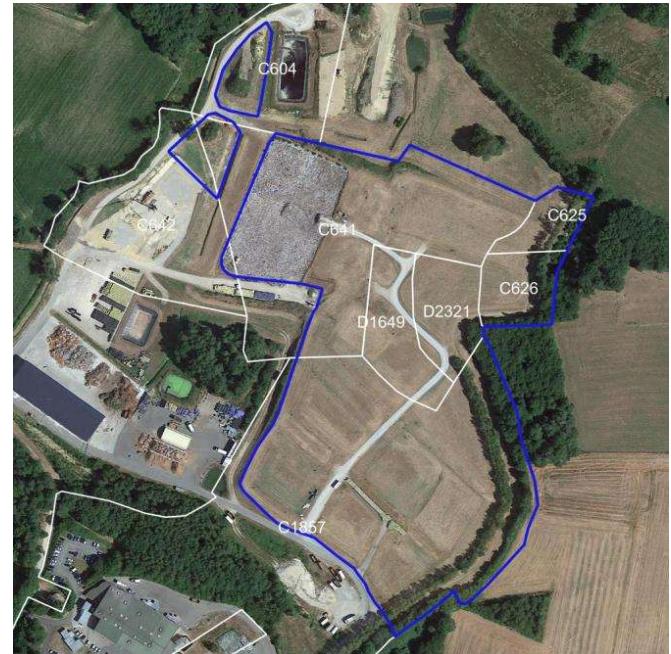
Le projet de centrale solaire au sol a été initié par le syndicat mixte Evolis 23, sur une ancienne ISDND des Grandes Fougères. Le projet serait situé sur les casiers d'enfouissement des déchets.

Ce secteur d'étude est d'une superficie totale d'environ **5 hectares**.

Diverses études ont été amorcées afin de préciser la faisabilité et la conception d'un parc solaire au sol **d'environ 4 MWhc** depuis janvier 2024.

Chiffres-clés de l'installation

Puissance	4 MWhc
Production annuelle	4,9 GWh/an
Equivalent foyers	1 018 foyers
Equivalents habitants	2 210 habitants



Procédures

Un projet de centrale solaire au sol est **soumis à l'obtention d'un permis de construire instruit par la DDT et accordé par le préfet** et soumis à évaluation environnementale.

Premiers enjeux du secteur d'étude

Volet naturaliste

Le bureau d'étude **Biotope** a été mandaté par le porteur de projet pour effectuer le volet faune-flore de l'étude d'impact. Les prochaines sorties sont :

- La semaine du 11 au 15 mars : Oiseaux (migration)
- La semaine du 18 au 22 mars : Amphibiens (nuit)
- La semaine du 8 au 12 avril : Oiseaux (nicheurs) + Flore / Habitats

Volet paysager

Le secteur d'étude est situé à proximité d'un **périmètre de protection des abords d'un monument historique, le dolmen de Saint-Hilaire**. Le projet est en revanche entouré de haies arborées.

- La semaine du 11 au 15 mars : Visite de site par Composite (BE Paysager)

Volet ICPE

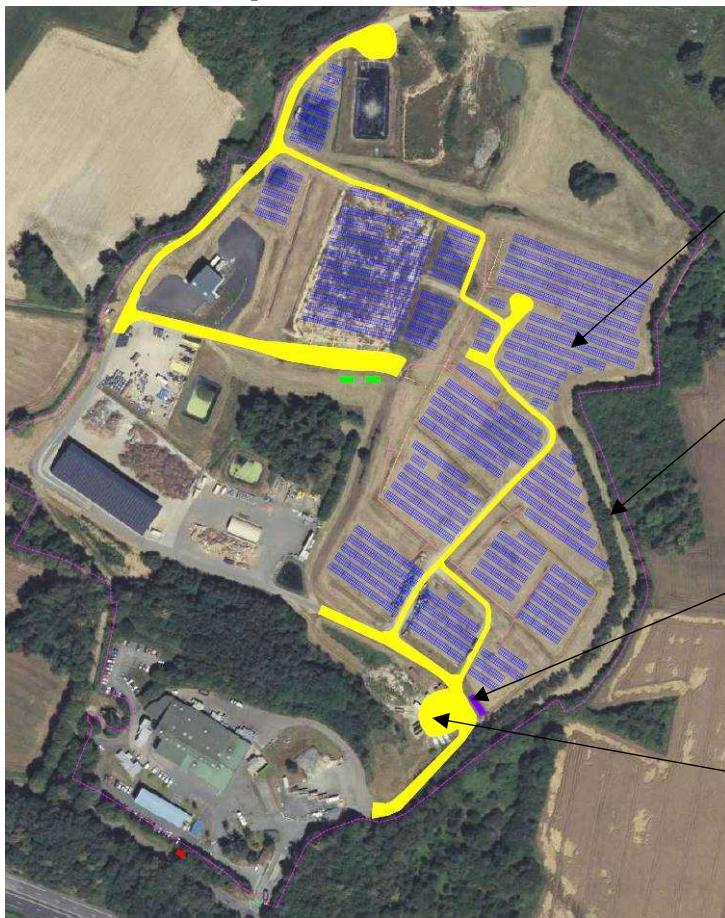
Le secteur d'étude est situé sur les casiers de stockage de l'ancienne ISDND des Grandes Fougères. Le choix des **structures porteuses sera adapté** afin de ne pas percer la couche de protection des casiers, et une attention particulière sera donnée aux **études hydrologiques et hydrogéologiques** afin de ne pas impacter l'écoulement des eaux sur le secteur d'étude.

Volet urbanistique

Le secteur d'étude est situé à cheval sur les communes de Noth et de Naillat. Si la commune de Noth est **régie par le PLUi du Pays Sostranien** (en zone U1 et ne nécessite pas de modification du zonage), en revanche, une petite partie du secteur d'étude est également située sur la commune de Naillat régie par une RNU à l'heure actuelle. Un PLUi est en cours de rédaction par la communauté de commune du Pays Dunois.

Projet de centrale solaire au sol sur l'ancien ISDND des Grandes Fougères

Plan masse prévisionnel



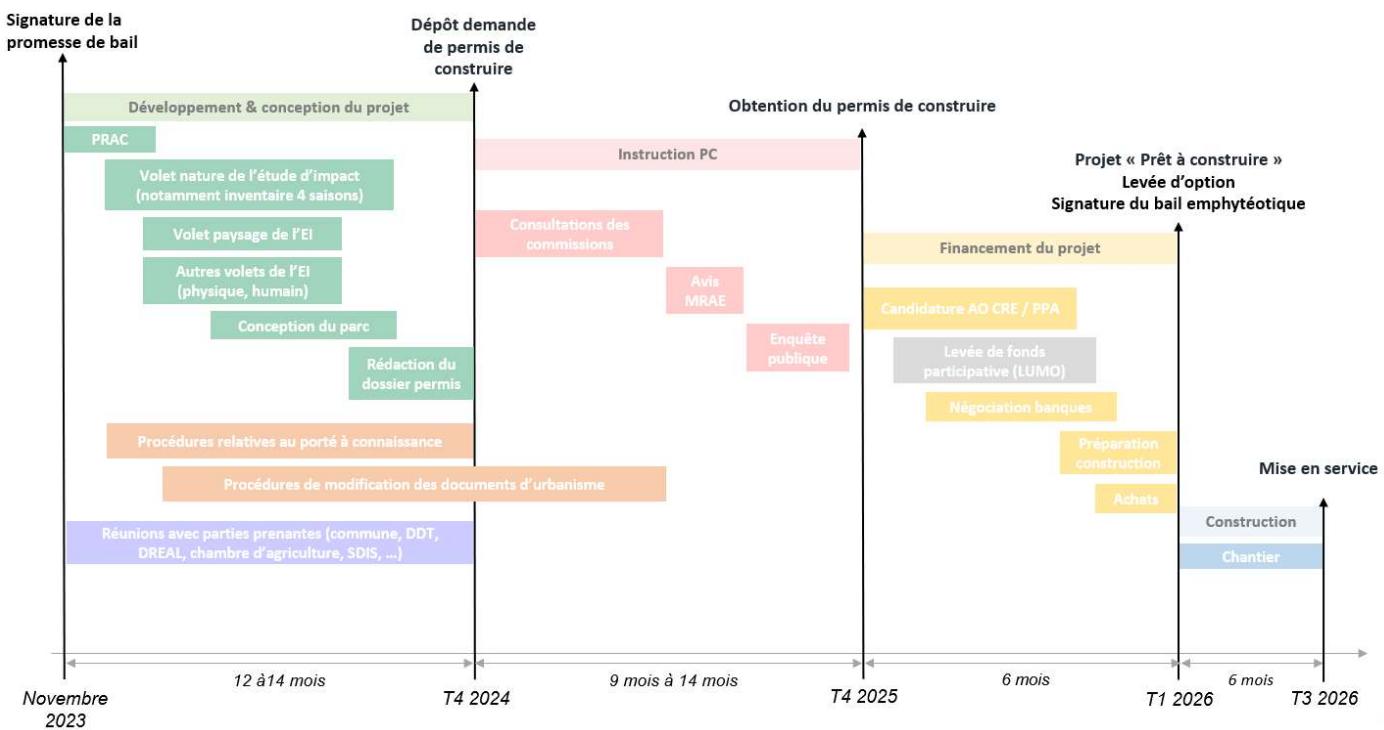
Structures porteuses : Structures porteuses adaptées à l'obligation de ne pas percer le sol et la couche de protection des casiers d'enfouissement

Biodiversité : Evitement et conservation de la haie boisée à l'Est du secteur d'étude

Postes techniques : Placement des postes hors du périmètre de la torchère et à proximité de l'entrée du parc photovoltaïque

Pistes SDIS : Réutilisation des pistes et création de pistes de 5 mètres de largeur avec des aires de retournement

Planning prospectif du projet de parc solaire des Grandes Fougères



Projet de centrale solaire au sol sur l'ancien ISDND des Grandes Fougères

